

## RESUME CITOYEN FEADER

---

### *Une nouvelle dynamique du FEADER pour le Programme de Développement Rural de la Martinique 2014-2020*

En application de la réglementation communautaire relative au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), la Martinique a fait le choix de mobiliser les règles de la transition au cours de l'année 2014.

C'est ainsi que le FEADER du PO 2014-2020 a été mobilisé pour un montant global de 11 455 868,33 € programmés sur le Plan de Développement Rural de la Martinique (PDMR) 2014-2020, via plusieurs dispositifs visant au développement des filières agricoles martiniquaises :

- **1215 agriculteurs** ont été soutenus dans le cadre de l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) pour l'année 2014
- **Appui à l'installation des 11 jeunes agriculteurs**
- **Accompagnement de 102 exploitations agricoles** dans le cadre de leur modernisation
- **Accompagnement de 19 structures** dédiées à l'encadrement technique et la diffusion de connaissance auprès des agriculteurs pour l'année 2015 et qui contribuent au maintien et au développement de l'activité agricole de la Martinique
- **Mobilisation des fonds européens pour la création de deux réseaux hydrauliques agricoles** dont l'impact sera important pour des exploitations en déficit de ressource en eau

Un ensemble de mesures qui a permis de mobiliser les fonds européens en anticipant la validation du programme par la Commission européenne.

Le Réseau Rural de  Martinique

Le Réseau Rural mis en place depuis 2011 a pour objectif de contribuer aux réflexions, échanges et débats sur les territoires ruraux. Il s'agit d'être force de proposition pour les politiques de développement et permettre de dynamiser les actions à l'échelle locale, ainsi que la diffusion à l'échelle nationale.

Le Réseau Rural poursuit son activité sur la période 2014-2020 en développant de nouvelles activités liées aux objectifs européens et stratégiques :

- Accroître la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique de développement rural
- Améliorer la qualité de la mise en œuvre du PDRM
- Informer le grand public et les bénéficiaires potentiels
- Favoriser l'innovation (agriculture, production alimentaire, foresterie, zones rurales)

Ces objectifs sont mis en œuvre à travers un plan d'actions et une stratégie d'intervention définie en 4 axes.

Les équipes de la CTM sont pleinement mobilisées pour faire de cette nouvelle programmation, une réussite au service des agriculteurs, des industries agro-alimentaires et des territoires ruraux.